

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2023**
N°DCM-2023-068 B
OBJET :
FINANCES

 Budget annexe nouvelle
 gendarmerie

Décision Modificative n°2

 Membres en exercice : 27
 Membres présents : 21
 Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 17 octobre 2023, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Étaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. POCHON - M. DUPUPET - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme COLLOVRAVY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. MORIN représenté par Mme ROBIN - M. DI CARLO représenté par M. PERREAULT - Mme COUTURIER représentée par Mme BAS-DESFARGES - M. GINDRE représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - Mme D'ALMEIDA représentée par M. JANNET.

Absent : néant.

M. Michel JACQUARD est élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame ROBIN explique aux conseillers municipaux que la commission Finances a étudié, le 17 octobre 2023, l'état des consommations de crédits réalisées depuis le 1^{er} janvier 2023, pour le budget principal et les budgets annexes nouvelle gendarmerie et cinéma. Au vu des dépenses et recettes réalisées en fonctionnement et en investissement, des ajustements entre sections ont été envisagés ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

APPROUVE la décision budgétaire modificative n°2 pour le budget annexe nouvelle gendarmerie ci-après,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux transferts de crédits correspondants.

Décision modificative - 2/2023- NOUVELLE GENDARMERIE						
article	libellé	opération	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
66111	Intérêts réglés à l'échéance		37 750,00			
6688	commission mise en place tranche fixe		1 250,00			
74741	subvention du b général			39 000,00		
	TOTAL		39 000,00	39 000,00	-	-

Ainsi délibéré le 23 octobre 2023

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le : 6/11/2023
Et dépôt en Préfecture
Le : 6/11/2023

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.